



Numéro 93
19 avril 2017



BLE :

- Maladies
- Régulateurs

ORGE D'HIVER :

- Maladies
- Régulateurs

COLZA :

- Maladies
- Ravageurs

PROTEAGINEUX :

- Herbicides
- Ravageurs

MAÏS :

- Herbicides

BETTERAVES :

- Herbicides

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 10 du 19/04/2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 28/09/16

AGROMETEO

Comment s'adapter au temps sec et aux gelées de ces derniers jours ?

Les températures fraîches de cette semaine vont ralentir les vitesses de croissance. Soyez vigilant quant au stade des cultures pour vos interventions. Il est nécessaire d'adapter certaines interventions, en particulier avec les gelées matinales encore prévues demain.

Sur les céréales :

- Reporter les applications d'hormones qui ont besoin de températures pour une meilleure efficacité.
- Les régulateurs perdent aussi de leur efficacité avec les températures négatives.
- Eviter aussi les fortes amplitudes thermiques pour les antigraminées foliaires, régulateurs et hormones.
- Les fongicides sont peu impactés par les amplitudes thermiques.

Sur betteraves :

- Garder un écart de 6-8 jours entre le 1^{er} et 2^{ème} traitement de post-levée, malgré le sec.
- Préférer traiter le matin, après le dégel. Un traitement le soir avec des températures qui baissent et un gel le matin ne facilite pas l'efficacité.

Sur maïs :

- Retarder les prélevées racinaires ADENGO, DUALD GOLD SAFENEUR, ISARD, CAMIX au stade 1-2 feuilles pour attendre un éventuel retour de l'humidité au sol.

BLE

(épi 1 - 2 nœuds)

Maladies

Septoriose

Jusqu'à aujourd'hui, on observait principalement de la septoriose sur les feuilles basses qui étaient plus ou moins montées selon les parcelles. Les pluies de ce week-end ont pu provoquer des contaminations. Cependant, la maladie reste pour l'instant encore assez « loin » de la F3 définitive qui vient juste de sortir.

➤ Dans la majorité des cas, le traitement pour cette maladie n'est pas justifié pour l'instant.

➤ Seuil de nuisibilité de la septoriose au stade 2 nœuds :

- Variétés sensibles (ALIXAN, TRAPEZ, PAKITO...): 20 % des F2 du moment (= F4 définitive) avec présence de symptômes de septoriose.
- Autres variétés : 50 % des F2 du moment avec présence de symptômes.

Si le stade 2 nœuds est atteint ainsi que le seuil d'intervention, alors un traitement peut se justifier. Autrement, même avec les pluies prévues la semaine prochaine, la maladie aura encore 1 ou 2 feuilles à monter avant d'atteindre la F3 définitive.

➤ Traitements possibles :

BANKO 500 1 l ; BANKO 500 0,5 + SUNORG PRO 0,5 l

Rouille jaune

La rouille jaune est plus préoccupante, des ronds sont observés depuis la semaine dernière. Surveillez vos parcelles car les contaminations ne dépendent pas des pluies et sont beaucoup plus rapides.

➤ **Seuil indicatif de risque** : dès les premières pustules.

➤ **Traitements possibles** :

ACANTO / APROACH 0,2 l/ha, AZOXYSTAR 0,2 l/ha, BALMORA 0,3 – 0,5 l/ha.

Oïdium

La maladie est toujours observée dans les parcelles. Le temps sec de ces derniers jours est favorable à son développement.

➤ **Seuil indicatif de risque** :

- Variétés sensibles (DESCATES, CALUMET, APACHE...) : + 20 % dès 3^{èmes}, 2^{èmes} ou 1^{ères} feuilles atteintes à plus de 5 %.

- Variétés résistantes (BOREGAR, FRUCTIDOR, AIGLE...) : + 50 % dès 3^{èmes}, 2^{èmes} ou 1^{ères} feuilles atteintes à plus de 5 %.

➤ **Traitements possibles** :

- Anti-oidium strict : FLEXITY 0,3 l/ha ou GARDIAN 0,3 l/ha

Conditions d'utilisation des fongicides : intervenez tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

 Le choix de variétés tolérantes, le retard des dates de semis et des densités de semis réduites permettent de réduire la pression maladie.

Régulateurs

En ce qui concerne les variétés avec un risque verse fort (croisement sensibilité variétale, densité, fertilisation), les rattrapages sont encore possibles, le stade 2 nœuds étant la limite d'utilisation des régulateurs.

➤ **Traitements possibles** :

MODDUS 0,3 l/ha, TRIMAXX 0,3 l/ha, MEDAX TOP 0,6 l/ha.

Conditions d'utilisation des régulateurs : intervenez tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures autour de 10° C.

ORGE D'HIVER

(Dernière feuille pointante)

Programmes fongicides

Les stades avancent rapidement et il n'est pas rare de voir des orges à dernière feuille pointante. On constate à la fois rhynchosporiose et helminthosporiose sur les F3, voire F2 du moment, en témoin non traités.

➤ La 2^{ème} intervention fongicides est à positionner entre la dernière feuille étalée et la sortie des barbes.

Produits utilisables : CERIAX 0,7 l/ha, LIBRAX 0,5 l/ha + COMET 200 0,2 l/ha, AVIATOR XPRO 0,5 l/ha.



Conditions d'utilisation des fongicides : cf. partie blé.

▲ Régulateurs

Un traitement à base d'éthéphon (ETHEVERSE, BAIA 0,2-0,3 l/ha) au stade dernière feuille pointante à étalée, juste avant la sortie des barbes, renforce le col de cygne et évite la casse des épis.

➤ Si les barbes sont sorties, ne plus faire d'éthéphon en raison des risques de phytotoxicité.

Attention à ne pas se faire surprendre par l'avancée des stades.



Conditions d'utilisation des régulateurs : évitez les amplitudes thermiques (> 15° C), traitez par temps poussant (pour ETHEVERSE minimum 14° C dans la journée), évitez les températures < 2° C).

COLZA

(stade G1 à G2)

▲ Maladies



Les colzas doivent être sous protection fongicides depuis le stade G1.

➤ Rappel des programmes fongicides

2 situations à prendre en compte :

- Parcelles à floraison homogène : intervenez au stade G1 (stade optimal pour une bonne protection sclérotinia).

☞ Produits utilisables : PROPULSE 0,5 l/ha ; JOAO 0,4 l/ha.

- Parcelles à floraison irrégulière longue et humide (parcelles avec une problématique altise à l'automne, difficulté de levée, sol hétérogène...) : encadrez le stade G1 avec deux fongicides espacés de 8-10 jours, en alternant les matières actives.

Des pluies sont prévues courant de semaine prochaine. Si une intervention est nécessaire, elle devra être positionnée en début de semaine avant l'arrivée des pluies.

☞ Produits utilisables : SUNORG PRO 0,5 l/ha ou BALMORA 0,5 l/ha.

Condition d'utilisation des fongicides : intervenez le soir ou tôt le matin, températures < 13° C, hygrométrie > 70 %, absence de vent.

▲ Charançons des siliques

Les dégâts liés à ces insectes sont peu dommageables mais leurs piqûres de ponte créent des ouvertures pour les cécidomyies dont les larves provoquent l'éclatement des siliques.

Ils sont peu présents malgré les journées ensoleillées. D'après le modèle PROPLANT (Terres Inovia), le vol serait réalisé à 91 % !

- Pas d'intervention spécifique à prévoir pour le moment.
- Surveiller principalement les parcelles en bordure de bois.

➤ Seuil indicatif de risque : 1 charançon pour 2 plantes, du stade G2 (formation des premières siliques > à 2 cm) au stade G4 (10^{ères} siliques bosselées).



Source : Terres Inovia

Rappel réglementaire : durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, respecter un délai de 24 h entre l'application d'un produit de la famille des pyréthriinoïdes et l'application d'un produit contenant des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, les pyréthriinoïdes doivent être obligatoirement appliqués en premier.

Seuls les insecticides avec la «mention abeilles» peuvent être utilisés durant les périodes de floraison et de production des exsudats et en dehors des périodes de butinage.

PROTEAGINEUX

🚩 Rattrapage désherbage

Seuls CORUM 0,6 l/ha + DASH 0,6 l/ha (adjuvant) sont possibles en rattrapage en post-levée de la féverole, à partir du stade 2 feuilles jusqu'à 5/6 feuilles.

Points forts : chénopode, matricaire, morelle, ravenelle, sanve, stellaire, sur adventices jeunes (2-3 feuilles).

Points faibles : gaillet, pensée, renouée, véronique.

Utilisables à partir de 2 feuilles mais attention au risque de phytotoxicité en période sèche.



Condition d'utilisation : hygrométrie > à 70 %, absence de vent, évitez les périodes sèches et sur féveroles non poussantes.

Recommandation BASF : à éviter en zone de captage sur les sols avec un taux de matière organique < 1,7 % ou sur les sols sensibles au transfert (sol superficiel ou sol avec nappe peu profonde).

🚩 Antigaminées foliaire

Un traitement spécifique antigaminées peut être nécessaire, de préférence sur des plantes jeunes (3 feuilles à début de tallage maximum).

Traitements possibles :

PILOT 0,6 l/ha à 1 l/ha, STRATOS ULTRA 1 l/ha à 1,2 l/ha, FOLYR 0,6 l/ha à 0,8 l/ha.

🚩 Ravageurs

- **Sitones** : la nuisibilité des sitones est moindre sur féverole que sur pois.

➤ Seuil d'intervention : toutes les plantes avec des encoches sur toutes les feuilles.

➤ Produits utilisables : DECIS PROTECH 0,42 l/ha ; DUCAT 0,3 l/ha ; KARATE XPRESS 0,125 l/ha.

- **Thrips** : peu observés pour l'instant. A surveiller dès 80 % de levée. Les levées sont plus exposées.

Seuil d'intervention : 1 thrips/plante jusqu'au stade 1 feuille.



Conditions d'application : privilégier les températures < 13° C, intervenir en toute fin de journée avec une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent.

MAÏS

(semis – germination)

Les conditions sèches nous interpellent sur les applications d'herbicides de prélevée.

Si les conditions ne sont pas favorables, la majorité des produits est positionnable en post précoce du maïs (1-2 feuilles).

	ISARD Dimethenamid-p 720 g/l	DUALD GOLD SAFENEUR S-Métholachlore 920 g/l	ADENGO Thiencarbazone-méthyl 20 g/l + Isoxaflutole 50 g/l	CAMIX S-Métholachlore 400 g/l + Mésotrène 40 g/l
Mode d'absorption	Ra.	Ra.	Ra./Fol.	Ra./Fol.
P.S.D*				
Folle-avoine				
Pâturin				
Ray-grass				
Vulpin				
Amarante				
Chénopode				
Gaillet				
Géranium				
Matricaire				
Mercuriale				
Morelle				
Renouée liseron				
Renouée des oiseaux				
Renouée persicaire				
Dose conseillée (l ou kg /ha)	1,2 à 1,4	1,6	1	3
Dose maximale homologuée (l ou kg /ha/an)	1,4	2	2	3,75

Conditions d'utilisation des herbicides : hygrométrie > 70 %, absence de vent, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < - 1° C.

Info.pl **Aine Nord 77 N° 93** Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

Les gelées matinales ne gênent en rien les désherbages. En revanche, préférez des applications matinales sur la phase de dégel.

➤ à chaque passage, **adaptez le choix des produits en fonction de la flore présente dans votre parcelle.**

	FASNET SC Phenmédiphame 160 g/l	TRAMAT F Ethofumesate 500 g/l	GOLTIX 70 UD Metamitronne 70 %	VENZAR Lenacile 80 %	SAFARI Triflusalufuron-méthyl 50 %	CENTIUM 36 CS Clomazone 360 g/l	ISARD Diméthé-namid-p 720 g/l	MERCANTOR GOLD S-metolachlore 960 g/l	BETANAL BOOSTER Ethofumesate 112 g/l + Phenmédiphame 91 g/l + Desmédiophame 71 g/l	MENHIR FL Chloridazone 300 g/l + Métamitronne 280 g/l	BEETUP COMPACT Phenmédiphame 80 g/l + Desmédiophame 80 g/l	ZEPPLIN Chloridazone 325 g/l + Quinmerac 100 g/l	BETANAL MAXXPRO (ou GOLD) Ethofumesate 75 g/l + Phenmédiphame 60 g/l + Desmédiophame 47 g/l + Lenacile 27 g/l	GOLTIX DUO Ethofumesate 150 g/l + Metamitronne 350 g/l	
Mode d'absorption	Fol.	Ra./Fol.	Ra.	Ra.	Ra./Fol.	Ra./Fol.	Ra.	Ra.	Ra./Fol.	Ra.	Ra./Fol.	Ra./Fol.	Ra./Fol.	Ra./Fol.	
Amarante															
Ammi Majus															
Arroche															
Chénopode															
Colza															
Ethuse															
Fumeterre															
Gaillet															
Matricaire															
Mercuriale															
Morelle															
Mouron blanc															
Panic/Setaire/Digitaire															
Pensée															
Renouée des oiseaux															
Renouée persicaire															
Renouée liseron															
Ravenelle															
Sanve															
Véronique fdl															
Dose conseillée selon le stade (l ou kg /ha)	cotylédons	0,6 – 0,8 l	0,15 l	0,3 kg	0,1 kg	0,015 kg	0,05 l	0,2 l	0,2 l	0,6 – 0,8 l	0,6 – 0,8 l	0,8 l	0,6 l	0,8 l	0,8 l
	2 à 4 feuilles	0,8 – 1,2 l	0,2 l	0,5 kg	0,2 kg	0,020 kg	0,1 l	0,3 l	0,3 l	1 l	1 l	1 l	0,8 l	1 l	1 l
Dose maximale homologuée (l ou kg/ha/an)		6 l	2 l	4 kg	1 kg	120 g	0,2 l	1 l	0,6 l	4 l	5 l	4,5 l	5 l	4,5 l	3,3 l

Fol. = Foliaire / Ra. = Racinaire

Efficacité très satisfaisante	Efficacité satisfaisante	Efficacité irrégulière	Efficacité faible	Efficacité insuffisante
-------------------------------	--------------------------	------------------------	-------------------	-------------------------

Choix des produits anticotylédones

➤ Vu les conditions séchantes des derniers jours et le peu de pluies annoncées, les efficacités des programmes peuvent être mis à mal. Nous vous conseillons de renforcer les produits à actions foliaires et de diminuer les produits à actions racinaires mais surtout, ne pas les sortir du programme.

Il peut être envisagé, pour une meilleure efficacité, de basculer sur une composition à base de Desmédiophame : BEETUP COMPACT, BBETUP DUO, BETANAL BOOSTER ou NOVATION.

Attention : SAFARI et VENZAR changent de phrase de risque et deviennent H 351, ce qui interdit de les mélanger. D'autres produits contenant du Lénacile (VENZAR) comme BETANAL MAXXPRO sont également concernés par cette restriction.

A noter :

- SAFARI est à utiliser à partir du stade minimum de 80 % des betteraves levées ou 100 % en sol calcaire.
- Ne pas utiliser ISARD, CENTIUM 36 CS avant le stade 2 feuilles des betteraves.
- Ne pas utiliser CENTIUM 36 CS après le stade 8 feuilles (BBCH 18).

📌 Choix des produits antigaminés

Les graminées commencent à faire leur apparition dans certaines parcelles et il peut être judicieux d'intervenir.

Ne pas mélanger d'antigaminés avec les antidicotylédones afin d'éviter tout antagonisme entre les produits.

Nom commercial	FOP			DIM			FOP/DIM
	FUSILADE MAX + ACTIROB B 0,5	PILOT + ACTIROB B 0,5	AGIL/CLAXON + ACTIROB B 0,5	STRATOS ULTRA + DASH HC	OGIVE/CENTURION 240 EC + ACTIROB B 1	FOLY R + ACTIROB B 0,5	VESUVE + ACTIROB B 0,5
Dose homologuée (sur annuelles)	1,5	1,2	1,2	2 + 2	0,75	1	0,8
Vulpin	0,8	0,6	0,3	1 + 1	0,5	0,8	0,4
Ray-grass	1,5	1,2	0,2-0,6	1,2 + 1,2	0,4-0,5	0,8	0,4-0,6
Folle-avoine	0,5-0,8	0,6-1	0,4-0,6	1-1,2 + 1-1,2	0,3-0,4	0,6-0,8	0,4
Brome	1-1,5	1-1,2	0,4-0,6	1,2 + 1,2	0,6	0,8-1	0,3-0,4

Efficacité bonne et régulière	Efficacité moyenne ou irrégulière	Déconseillé en sortie hiver pour risque de phyto.	Non efficace
-------------------------------	-----------------------------------	---	--------------

Attention :

- les efficacités en ray-grass et vulpins ne sont valables que sans résistance avérée aux FOP et DIM.
- utiliser la plus petite dose de produit sur des adventices entre 1 et 3 feuilles et les plus fortes doses sur des adventices entre 3 feuilles et tallage.

Conditions d'utilisation des herbicides : hygrométrie > 70 %, absence de vent, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < - 1° C.

RAPPEL : Aide complémentaire aux exploitations

Un fonds d'un million d'euros a été constitué par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, destiné à apporter une aide supplémentaire à tous les exploitants et à toutes les productions.

Cette aide complémentaire vise à maintenir, voire renforcer, les décisions de gestion par le soutien au conseil, tant technique qu'économique, par l'acquisition d'EPI et par l'utilisation d'OAD (Outil d'Aide à la Décision) et au pilotage de l'azote (analyses et prélèvements de reliquats azotés).

Cette aide est basée sur le remboursement de factures qui auront été engagées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 auprès des fournisseurs de conseils habituels à concurrence d'un montant calculé d'après la Surface Agricole Utile de l'exploitation (déclaration PAC 2017) avec un montant de 2,60 € à l'hectare. Un montant unique de 260 € pour les exploitations de moins de 100 hectares de SAU a été défini.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 juillet 2017.

Rendez-vous sur le site Internet de la Chambre d'agriculture, dans la rubrique Aide Conseil Départemental et Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne : [cliquez ici](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de direction de la Chambre d'agriculture
Tél. : 01 64 79 30 80. Mail : secretariat.presidents@seine-et-marne.chambagri.fr



COMPOSITION DES PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
FONGICIDES	
BANKO 500	Chlorothalonil 500 g/l
CARAMBA STAR / SUNORG PRO	Metconazole 90 g/l
FILAN SC / JETSET	Boscalid 200 g/l + dimoxystrobine 200 g/l
BALMORA	Tébuconazole 250 g/l
FLEXITY	Métrafénone 300 g/l
GARDIAN	Fenpropidine 750 g/l
ACANTO / APPROACH	Picoxystrobine 250 g/l
AZOXYSTAR	Azoxystrobine 250 g/l
JOAO	Prothioconazole 250 g/l
PROPULSE / YEARLING	Prothioconazole 125 g/l + fluopyram 125 g/l
COMET	Pyraclostrobine 200 g/l
CERIX	Fluxapyroxad 42 g/l + pyraclostrobine 68 g/l + epoxiconazole 42 g/l
AVIATOR XPRO	Bixafen 75 g/l + prothioconazole 150 g/l
LIBRAX	Fluxapyroxad 62.5 g/l + metconazole 45 g/l
REGULATEURS	
ETHEVERSE	Ethéphon 480 g/l
BAIA	Ethéphon 480 g/l
MEDAX TOP	Prohexadium calcium 50 g/l + mépiquat chlorure 300 g/l
TRIMAXX	Trinexapac-ethyl 175 g/l
MODDUS	Trinexapac-ethyl 250 g/l
HERBICIDES	
BEETUP COMPACT	Phenmédiphame 80 g/l + Desmediphame 80 g/l
BETANAL BOOSTER	Desmediphame 71 g/l + Ethofumesate 112 g/l + Phenmédiphame 91 g/l
BETANAL MAXXPRO / BETANAL GOLD	Ethofumesate 75 g/l + phenmédiphame 60 g/l + desmediphame 47 g/l + lenacile 27 g/l
BETANAL NOVATION	Desmediphame 25 g/l + Ethofumesate 151 g/l + Phenmédiphame 75 g/l
BOXER SC 500 / TRAMAT F	Ethofumesate 500 g/l
CENTIUM 36 CS	Clomazone 360 g/l
FASNET SC	Phenmédiphame 160 g/l
GOLTIX 70 UD	Métamitron 70 %
ISARD / SPECTRUM	Dimethenamid-p 720 g/l
MENHIR FL	Métamitron 280 g/l + chloridazone 300 g/l
SAFARI	Triflusaluron-méthyl 50 %
VENZAR	Lénacile 80 %
ZEPPLIN	Chloridazone 325 g/l + quinmérac 100 g/l
FUSILADE MAX	Fluazifop p butyl 125 g/l
PILOT	Quizalofop ethyl p 50 g/l
AGIL	Propaquizafop 100 g/l
STRATOS ULTRA	Cycloxadime 100 g/l
OGIVE / CENTURION 240 EC	Cléthodime 240 g/l
FOLY R	Cléthodime 120 g/l
VESUVE	Quizalofop ethyl p 100 g/l + Cléthodime 100 g/l
ISARD	Dimethamid-p 720 g/l
DUAL GOLD SAFENEUR	S-métolachlore 960 g/l
ADENGO / KOLOSS	Isoxaflutole 50 g/l + thiencarbazone methyl 20 g/l
CAMIX	S-métolachlore 400 g/l + mesotrione 40 g/l + bénomox 20 g/l
CORUM	Imazamox 22.4 g/l + Bentazone 480 g/l
INSECTICIDES	
DECIS PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
DUCAT	Bétacyfluthrine 25 g/l
KARATE XPRESS	Lambda cyhalothrine 5%



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accord multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

